

2021

Parc national du Canada
de la Mauricie

Plan directeur
Ébauche

Ébauche pour consultation

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2021.

Parc national du Canada de la Mauricie, plan directeur, 2021.

This document is also available in English.

Note aux lecteurs

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de l'ensemble de la population canadienne sont de la plus haute importance. Parcs Canada suit les conseils et les orientations des experts en santé publique pour limiter la propagation de la COVID-19 tout en permettant aux Canadiens et Canadiennes de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de la COVID-19 peut avoir des effets imprévisibles sur le plan directeur parc national du Canada de la Mauricie. Parcs Canada informera les partenaires autochtones, les intervenants et le public de ces répercussions dans le cadre de la mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de ce plan directeur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou des questions connexes
Parc national de la Mauricie
Parc national du Canada de la Mauricie
702, 5e Rue
C.P. 160, Succ. Bureau-chef
Shawinigan (Québec) G9N 6T9

Tél. : 819-538-3232, télécopieur : 1 866 787-6221
Courriel : pc.information.pc@canada.ca
<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/qc/mauricie>

*Sources des images de la page couverture
En haut, de gauche à droite : Parcs Canada
En bas : Parcs Canada*

Ébauche pour consultation

Résumé

Le parc national de la Mauricie est situé à 15 km au nord-ouest de la ville de Shawinigan, à 45 km au nord de la ville de Trois-Rivières et à mi-distance (180 km) entre les agglomérations de Québec et de Montréal. Il contribue à préserver une aire naturelle représentative de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Le paysage du parc national est caractérisé par des collines arrondies, recouvertes d'une mosaïque de forêts de conifères et de feuillus, de même que par une multitude de lacs, de ruisseaux et de rivières.

Le territoire du parc est utilisé par les Premières Nations depuis plusieurs millénaires. À la fin du XIX^e siècle, plusieurs clubs privés de chasse et de pêche se sont implantés sur le territoire. Un développement intensif de la coupe de bois à des fins commerciales a également eu lieu durant cette période. Environ la moitié de la superficie forestière a été exploitée jusqu'à l'établissement du parc en 1970. L'exploitation forestière a considérablement modifié le paysage de la région; d'ailleurs, les répercussions sur les écosystèmes forestiers, humides et aquatiques du parc se font encore sentir aujourd'hui.

Le parc national a été créé en 1970 dans le but de protéger ce territoire d'une superficie de 536 km², d'amorcer un processus de restauration des écosystèmes à long terme et de protéger et de documenter le patrimoine culturel. L'aménagement d'infrastructures d'accueil a également permis au grand public de découvrir ce milieu exceptionnel et d'y pratiquer des activités en pleine nature.

Dans ce plan directeur, quatre stratégies clés sont présentées afin d'orienter la gestion du parc national au cours des dix prochaines années.

STRATÉGIE 1 : PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ET AGIR POUR RÉTABLIR SON INTÉGRITÉ

Cette stratégie met l'accent sur la protection et l'intégrité du patrimoine naturel du parc grâce à des programmes de conservation, à des activités participatives et à des actions de sensibilisation intégrées à l'offre d'expériences. Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec les gestionnaires des territoires environnants, les partenaires et organismes du milieu, les intervenants, les Premières Nations et le grand public.

La stratégie vise à :

- poursuivre les programmes de restauration des écosystèmes (forêts, lacs, milieux humides);
- élaborer et à mettre en œuvre, en concertation avec le milieu, un plan de rétablissement des espèces en péril;
- se doter d'outils pour mesurer les répercussions des changements climatiques et, lorsque cela est possible, adapter les mesures de gestion afin d'en limiter les effets;
- mettre en œuvre des pratiques durables et respectueuses de l'environnement, tant au niveau des opérations que de l'offre d'expériences;
- poursuivre le travail de concertation avec les gestionnaires des territoires environnants afin de mettre en œuvre, en collaboration, des initiatives de conservation à l'échelle du paysage;

- continuer de sensibiliser et de mobiliser le public à l'égard de la protection de la nature dans le parc national et à renforcer cette approche en l'intégrant pleinement au programme d'expérience de visite.

STRATÉGIE 2 : PROTÉGER LES TRACES DU PASSÉ ET EN RACONTER LES HISTOIRES

Cette stratégie souligne la volonté de Parcs Canada de poursuivre les efforts déployés en matière de documentation du riche passé du territoire du parc et d'en partager les histoires avec les visiteurs et le grand public. Cette approche comprendra la collaboration et la participation des Premières Nations, des partenaires, des organismes du milieu et du public. La stratégie consiste également à poursuivre les mesures de protection des éléments les plus significatifs du patrimoine culturel.

La stratégie vise à :

- permettre au public de découvrir et de mieux comprendre le passé du territoire du parc national;
- collaborer avec les Premières Nations en vue de mieux présenter leurs cultures et traditions;
- poursuivre, en collaboration, les efforts de recherche historique, archéologique et ethnologique en vue de documenter le passé du territoire du parc national;
- répertorier les ressources culturelles en fonction de données actualisées;
- continuer de protéger les éléments les plus représentatifs du patrimoine culturel du parc.

STRATÉGIE 3 : UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES EN TOUTE SAISON, DANS UN CADRE NATUREL ET CULTUREL UNIQUE

Cette stratégie consiste à bonifier et à diversifier l'offre d'expériences du parc national en fonction des besoins et attentes des clientèles traditionnelles et des nouveaux publics cibles du parc national tels que les familles, les jeunes, les communautés culturelles et les nouveaux arrivants. Cette approche s'appliquera selon des principes de durabilité et d'adéquation avec les objectifs de conservation et de protection de l'environnement du parc national.

La stratégie vise à :

- bonifier et à diversifier, de façon innovante, l'offre d'expériences en collaboration avec les partenaires, les organismes du milieu et les Premières Nations;
- structurer et à promouvoir l'offre selon des niveaux d'expériences et des types d'ambiances pour attirer une plus grande diversité de visiteurs et répondre plus adéquatement à leurs besoins;
- mieux positionner les saisons hivernales et automnales en vue d'attirer davantage de visiteurs durant ces périodes;
- revoir la répartition spatiale des visiteurs en période estivale pour rehausser la qualité de l'expérience nature;
- Augmenter les possibilités et les expériences en déplacements « actifs » et sans véhicule personnel;
- favoriser une utilisation et un partage de la route promenade qui soient sécuritaires, agréables et respectueux du milieu naturel.

STRATÉGIE 4 : UN PARC NATIONAL ACCESSIBLE ET BIEN INTÉGRÉ AU MILIEU RÉGIONAL

Cette stratégie démontre l'importance de poursuivre l'étroite collaboration avec le milieu et de prendre part à une approche de développement régional concerté. Toutes les parties bénéficient ainsi de retombées positives et améliorent leur positionnement. Afin d'être pertinent à l'échelle régionale et même nationale, le parc cherchera également à offrir des expériences à une plus grande diversité de visiteurs, sans égard à l'habileté, à la culture, au statut social, à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle et à l'âge.

La stratégie vise à :

- poursuivre et à renforcer la concertation avec les intervenants, les partenaires, les organismes du milieu et les Premières Nations;
- collaborer avec les acteurs régionaux pour la diversification de l'offre d'activités, les événements, la promotion et la conservation;
- renforcer les liens avec le public, faire des visiteurs des ambassadeurs du parc national et favoriser leur attachement;
- consolider les liens avec les établissements scolaires environnants de façon à attirer plus de jeunes de la région;
- accroître les possibilités d'expériences accessibles et inclusives pour tous.

Ébauche pour consultation

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur ces lieux pour que puissent en profiter les générations d'aujourd'hui et de demain. La gestion stratégique et axée sur le futur de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal historique et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada doit préparer un plan directeur pour chaque parc national. Le *Plan directeur du parc national du Canada de la Mauricie*, une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, permet de s'assurer que Parcs Canada respecte son obligation de rendre compte à la population canadienne en décrivant comment la gestion du parc mènera à des résultats mesurables appuyant le mandat de l'Agence.

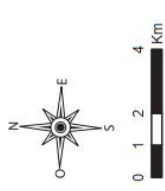
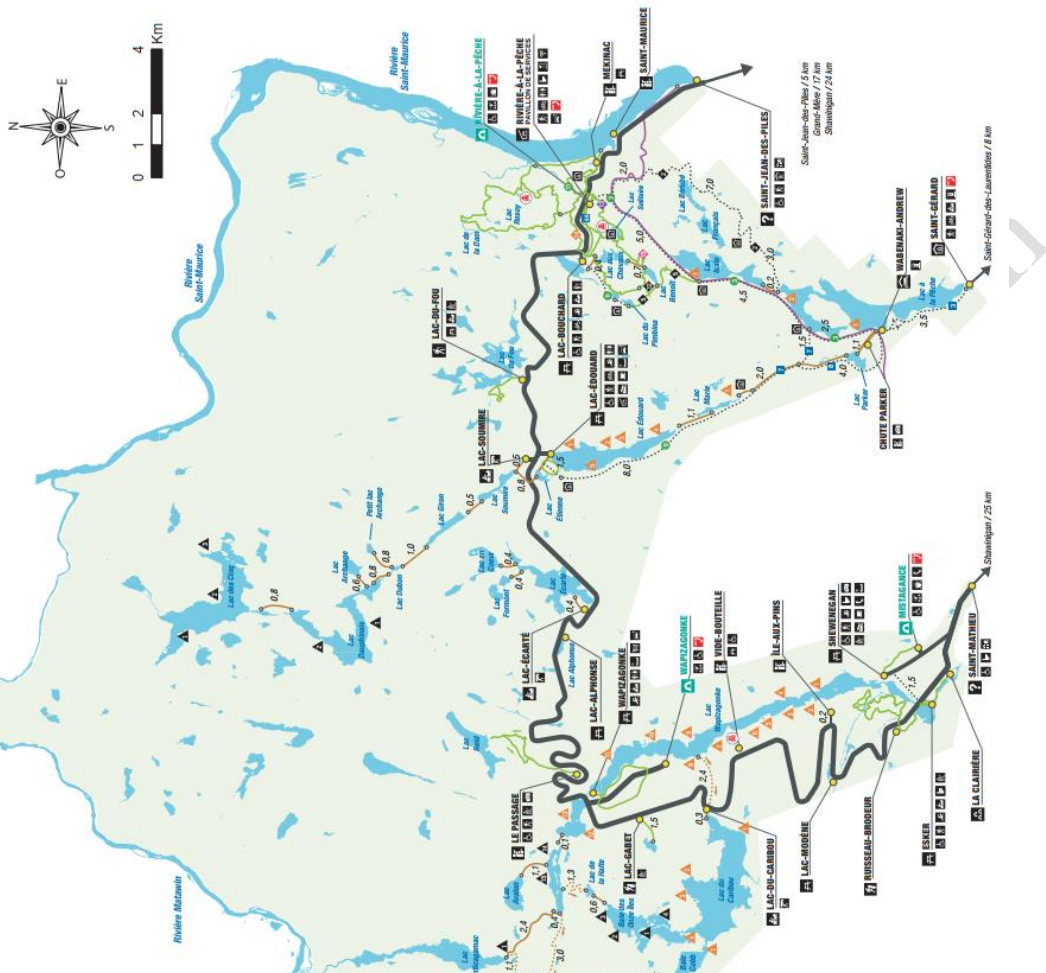
Les Canadiens, dont les Premières Nations, ont été consultés lors de la préparation du plan directeur, contribuant ainsi à l'établissement de l'orientation future du parc national. Le plan décrit une orientation claire et stratégique pour la gestion et l'exploitation du parc national de la Mauricie en formulant une vision, des stratégies et des objectifs clés. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du plan directeur et il procédera à l'examen de ce dernier tous les dix ans ou avant, au besoin.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada favorisera un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera l'engagement continu à l'égard de la gestion du parc national de la Mauricie dans les années à venir.

Carte 1 : Cadre régional



Carte 2 : Parc national de la Mauricie



INSTALLATIONS, ACTIVITÉS ET SERVICES

LÉGENDE

- ACTIVITÉS**
- Pique-nique
 - Randonnée
 - Vélo sur sentiers forestiers
 - Baignade
 - Canotage
 - Terrain de jeux
 - Chasse coup de cœur*
 - Sites coup de cœur*
- SERVICES**
- Centre d'accueil
 - Téléphone
 - Accessibilité aux personnes handicapées
 - Location d'embarcations
 - Service alimentaire
 - Minigazouneur
 - Boutique
 - Point d'accès Wi-Fi
 - Service d'électricité
 - Douche
 - Cour à bois
 - Camping
 - Camping de groupe
 - Canot-camping avec foyer
 - Canot-camping sans foyer

INSTALLATIONS

- Stationnement
- Rampe de mise à feu
- Buvetière
- Panneau d'interprétation
- Centre d'interprétation
- Abrî
- Abrî de pique-nique
- Amphithéâtre
- Hébergement
- eENTIK
- Toilette
- Toilette inclusive
- Toilette sèche
- Toilette et douche
- Abrî-cuisine
- Point d'eau
- Kiosque
- Conteneur à déchets
- Poste de vidage
- Borne de recharge pour véhicules électriques

Téléphone d'urgence
819 536-5160

CAPTUREZ VOTRE MOMENT !
Ajoutez la vue et prenez des photos dans vos albums « coup de cœur »
#parcnationaldelaauricie

2.0 Importance du parc national de la Mauricie

Le parc national de la Mauricie est situé à 15 km au nord-ouest de la ville de Shawinigan, à 45 km au nord de la ville de Trois-Rivières et à mi-distance (180 km) entre les agglomérations de Québec et de Montréal. Créé en 1970 et d'une superficie de 536 km², le parc contribue à préserver une aire naturelle représentative de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Cette aire porte les traces de la dernière période glaciaire. Elle est caractérisée par des collines arrondies, recouvertes d'une mosaïque de forêts de conifères et de feuillus, de même que par une multitude de lacs, de ruisseaux et de rivières.

Les Premières Nations ont utilisé le territoire du parc pendant plusieurs millénaires. Lorsque les Européens ont entamé le commerce de la fourrure dans la région au milieu du XVII^e siècle, les Atikamekw occupaient tout le bassin de la rivière Saint-Maurice. À la fin du XIX^e siècle, plusieurs clubs privés de chasse et de pêche se sont implantés. Ces clubs ont fait appel aux autochtones, notamment les Wabanaki, comme guides en raison de leurs habiletés et de leurs connaissances du territoire. Cette période a également connu un développement intensif de la coupe de bois à des fins commerciales. Le territoire a été morcelé en concessions forestières et les lacs et les rivières ont été aménagés (dragages, construction de barrages et de glissoires, etc.) pour le transport du bois vers les usines de pâtes et papiers. Environ la moitié de la superficie forestière a été exploitée jusqu'à l'établissement du parc en 1970. L'exploitation forestière a considérablement modifié le paysage de la région et les répercussions sur les écosystèmes forestiers, humides et aquatiques du parc se font encore sentir de nos jours.

La création du parc national, en 1970, a permis de protéger le territoire et d'amorcer un processus de restauration des écosystèmes à long terme. Parcs Canada a également entrepris des efforts de conservation et de documentation du patrimoine culturel du parc. Ainsi, un grand nombre de sites archéologiques ont été découverts et documentés et plusieurs bâtiments patrimoniaux liés aux clubs de chasse et pêche ont été conservés. L'aménagement d'infrastructures d'accueil a pour sa part permis au grand public de découvrir ce milieu exceptionnel et d'y pratiquer des activités récréatives et éducatives tout en respectant le patrimoine naturel et culturel du parc. Également, aux termes d'une entente avec la ville de Shawinigan, le parc national protège, sur son territoire, la réserve d'eau potable de la ville qui est constituée du Lac-à-la-Pêche et de son bassin versant.

De nos jours, une route « promenade », longue de 63 km, sillonne le parc d'est en ouest et donne accès à des belvédères offrant des vues saisissantes sur le paysage. Les visiteurs peuvent séjourner dans l'un des trois terrains de camping aménagés ou profiter d'installations plus rudimentaires en arrière-pays, accessibles à pied ou en canot. Ils peuvent également réserver un séjour dans les gîtes patrimoniaux Wabanaki et Andrew. Le parc national comporte un vaste réseau de sentiers pédestres et cyclables, de routes, de pistes de ski de fond et de raquette ainsi que de circuits canotables. Il offre ainsi à tous une variété de possibilités de découvrir, au fil des saisons et peu importe le moyen de locomotion, ce magnifique territoire qui regorge de lacs, de collines et de forêts. La qualité des services offerts, la beauté des paysages et la variété des activités que l'on peut y pratiquer font en sorte que le parc national est devenu le principal produit d'appel touristique de la région.

Enfin, la présence du parc national occasionne des retombées directes et indirectes qui profitent au dynamisme économique de la région, que ce soit en termes de dépenses des visiteurs dans les commerces, de nuitées à l'intérieur et à l'extérieur du parc national ou de création d'emplois.

3.0 Contexte de planification

État des lieux et réalisations

En 2019, le parc national de la Mauricie a accueilli près de 200 000 visiteurs.

Depuis dix ans, on constate, une croissance régulière de la fréquentation, avoisinant les 40 % par rapport à 2009 (142 000 visiteurs). Cette croissance est attribuable à une meilleure promotion, à de nouvelles offres d'expériences (boucles de camping électrifiées, tentes de prêt-à-camper oTENTik, etc.) et à l'engouement actuel du public pour la nature et les activités de plein air. Le parc national de la Mauricie accueille principalement des adultes sans enfants (73 %). La clientèle provient majoritairement du Canada et plus particulièrement du Québec, mais le parc accueille également de plus en plus de visiteurs internationaux, dont la majeure partie provient de l'Europe. Il est ouvert en toute saison; cependant, ses secteurs ne sont pas tous accessibles en tout temps. Durant la période estivale, une multitude d'activités est offerte aux visiteurs : baignade, cyclisme, canot et kayak, camping, randonnée, activités d'interprétation, pêche, etc. En période automnale, de plus en plus populaire pour son spectacle de couleurs, les visiteurs profitent principalement des sentiers de randonnée et de la route promenade. C'est également une période propice au canotage, au vélo dans les sentiers forestiers et à l'observation de la faune. En hiver, le parc est reconnu pour la qualité de ses sentiers de ski de fond, de raquette et de marche nordique. Selon les saisons, les possibilités d'hébergements sont variées : canot-camping rustique dans l'arrière-pays, prêt-à-camper oTENTik 4 saisons, gîtes patrimoniaux du domaine Wabenaki-Andrew et campings aménagés avec ou sans services.

Depuis 2006, le parc accueille annuellement deux événements majeurs : « Défi du parc » (course cycliste) à la fin de l'été et « Défis nordiques » (défis sportifs hivernaux) en plein cœur de l'hiver. Le parc national de la Mauricie collabore avec les intervenants régionaux comme les municipalités environnantes et les organismes des domaines récréotouristiques ou environnementaux. Actuellement, huit partenaires participent à la mise en œuvre d'activités ou d'événements, à l'entretien des infrastructures d'accueil et à la sécurité des visiteurs. Le parc a également amorcé un important rapprochement avec les Premières Nations environnantes, notamment les Atikamekw du nord de la Mauricie et les W8banakiak du centre du Québec. La révision du plan directeur représente une occasion unique de renforcer les liens avec les partenaires, les organismes du milieu, les Nations autochtones et les intervenants. Cela permettra de collaborer plus activement avec eux, que ce soit pour attirer plus de visiteurs, bonifier et diversifier l'offre d'expériences ou mener des initiatives concertées de conservation. Dans ce contexte, Parcs Canada a tenu plusieurs rencontres de réflexion sur le futur du parc national avec des employés, des partenaires, des intervenants, des spécialistes de la conservation et les Premières Nations Atikamekw et W8banaki.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine naturel, trois indicateurs de l'intégrité écologique sont mesurés au parc national de la Mauricie : l'écosystème forestier, l'écosystème aquatique et les milieux humides. Depuis la création du parc, des efforts substantiels ont été déployés pour contribuer à long terme à la stabilisation, voire à l'amélioration, de l'état d'intégrité du milieu naturel. Ainsi, dans le cadre de programmes de conservation et de restauration des écosystèmes, Parcs Canada a mis en œuvre des projets majeurs visant les milieux aquatiques, les milieux humides et les milieux forestiers. Des interventions de mise à niveau des infrastructures ont également permis de réduire les effets sur le milieu naturel.

Ces dernières années, le parc a bénéficié d'investissements importants (75 millions de dollars). En plus des programmes de conservation et de restauration, ces investissements ont permis à Parcs Canada de réaliser d'importants travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, notamment les sentiers, les aires de pique-nique, les terrains de camping et la route promenade. Ils ont permis l'ajout de nouvelles possibilités d'hébergement en prêt-à-camper oTENTik ainsi que la réfection de bâtiments de service. Ces investissements ont également eu une incidence positive sur le patrimoine culturel. En effet, des interventions archéologiques ont

permis d'élargir les connaissances sur les occupations du territoire par les Premières Nations et sur la période de l'exploitation forestière. Des travaux ont été menés sur le gîte Wabenaki, un bâtiment patrimonial reconnu, en vue de mieux le protéger. Plusieurs travaux sont toujours en cours et permettront, à terme, d'assurer la qualité et la pérennité des activités et des services offerts aux visiteurs ainsi que la protection du patrimoine naturel et culturel en vue d'offrir à la population canadienne des occasions uniques de profiter du parc national de la Mauricie.

Défis

Plusieurs défis ont eu une incidence sur l'élaboration de ce plan directeur, dont les suivants :

- **La conservation du patrimoine naturel** : L'exploitation forestière, pratiquée depuis les années 1800 jusqu'à 1970, a eu des répercussions négatives sur l'intégrité écologique du parc national, en particulier au chapitre des écosystèmes forestiers (coupe d'arbres, suppression des incendies) et aquatiques (drave, barrages).

D'autre part, le parc national abrite plusieurs dizaines d'espèces en péril, notamment le loup de l'Est, la tortue des bois et plusieurs espèces de chauves-souris. Ces espèces subissent également l'influence des activités périphériques au parc. Des mesures ponctuelles de protection ont été mises en œuvre et un plan de protection des espèces en péril est en cours d'élaboration. Ce dernier fait l'objet de consultations auprès des partenaires du milieu, des gestionnaires des territoires environnants et des Premières Nations.

Les effets des changements climatiques devraient avoir des répercussions sur l'intégrité écologique du parc en raison de l'augmentation de la récurrence des événements climatiques, de la modification des écosystèmes et de l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

Enfin, en raison de la taille et de l'emplacement du parc, les écosystèmes qu'il contient sont étroitement liés aux actions menées en périphérie. La concertation et la collaboration avec les gestionnaires des territoires adjacents sont donc primordiales en vue de conserver le patrimoine naturel du parc.

- **Le renouvellement et la bonification de l'offre d'expériences pour répondre aux besoins et attentes des clientèles et pour mieux se démarquer** : Ces dernières années, d'importantes améliorations ont été apportées à l'expérience de visite. Les infrastructures d'accueil et d'hébergement ont été renouvelées et de nouvelles activités ont été offertes aux visiteurs. Toutefois, les tendances récréotouristiques sont évolutives et les visiteurs souhaitent vivre des expériences uniques. De plus, le parc national a le potentiel de mieux se positionner pour se démarquer d'autres offres similaires. Il apparaît essentiel d'anticiper les besoins et les attentes des clientèles (actuelles et futures) et de développer des approches innovantes pour y répondre adéquatement. Le renouvellement régulier et la bonification de l'offre d'expériences seront nécessaires pour permettre au parc national de mieux se démarquer par son positionnement et renforcer son pouvoir d'attraction.
- **Une meilleure communication de l'histoire du parc et des perspectives autochtones** : Le territoire du parc national est utilisé par les Premières Nations depuis plusieurs milliers d'années. Il a également été marqué par l'implantation de clubs de chasse et de pêche ainsi que par l'exploitation forestière. Des études historiques et archéologiques ont été réalisées, permettant de recueillir un grand nombre d'artefacts et de déterminer plusieurs secteurs d'importance sur le plan archéologique. Des bâtiments, utilisés à la période des clubs de chasse et pêche, sont reconnus pour leur valeur patrimoniale et historique. Il reste toutefois à structurer l'ensemble des renseignements disponibles afin de mieux les partager avec le public. Ces renseignements permettront également une gestion efficace des ressources culturelles selon leur valeur patrimoniale et leur niveau d'importance. Par ailleurs, l'histoire et l'utilisation du territoire par les autochtones sont encore peu connues, et il n'y a

pas encore d'offre d'expériences structurée, mise en œuvre en collaboration avec les Premières Nations, pour honorer et partager avec le public leurs traditions, leurs savoirs et leurs perspectives.

- **L'intégration du parc national à la dynamique économique, écologique et récréotouristique régionale :** Le parc national de la Mauricie est un joueur clé et un élément structurant du développement régional. Le territoire du parc et les territoires adjacents sont interdépendants et s'influencent mutuellement, notamment au niveau écologique, récréotouristique et économique. Bien que le parc national de la Mauricie collabore régulièrement avec les intervenants régionaux, il n'y a pas, à ce jour, d'approche intégrée permettant d'harmoniser la vision du parc à la dynamique régionale.

Ébauche pour consultation

4.0 Vision

La vision représente les aspirations pour le parc national de la Mauricie pour les 10 à 15 prochaines années. Elle exprime le futur souhaité et inspirera les gestionnaires du parc national de même que ses collaborateurs et ses partenaires dans leurs décisions et orientations de gestion. La vision présentée ci-dessous reflète donc les résultats escomptés de la mise en œuvre de l'orientation de gestion proposée dans le présent plan :

Gardien d'une nature splendide, authentique et sauvage, le parc national de la Mauricie offre à perte de vue un panorama de collines couvertes de forêts dont les couleurs changent au gré des saisons. Une constellation de lacs majestueux, de ruisseaux, de cascades et de rivières complète ce paysage et lui confère un fort pouvoir d'attraction.

Représentatifs de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs, les écosystèmes de forêts, lacs et milieux humides du parc national sont préservés et se rétablissent avec le soutien des humains. La biodiversité est pleine de vitalité, les espèces en péril sont protégées et trouvent, dans le parc ainsi que dans les zones périphériques, un environnement propice à leur rétablissement et à leur libre circulation. Les efforts de protection de l'environnement sont renforcés par l'adoption de pratiques et de technologies propres et durables, tant au niveau des opérations que de l'offre d'expériences.

Le parc national est un lieu favorisant le ressourcement et la connexion avec la nature. Sensibilisé à la valeur des espaces naturels exceptionnels qui l'entourent, le visiteur pratique ses activités d'une manière consciente et respectueuse de l'environnement. Les initiatives de Parcs Canada et du milieu pour restaurer et préserver les écosystèmes font partie intégrante de l'expérience de visite; elles sont comprises et soutenues par le public. Le parc est reconnu comme un modèle en matière de tourisme durable et respectueux de l'environnement.

Facilement accessible, le parc national accueille les visiteurs en toute saison. La qualité et la diversité des expériences attirent un public varié, peu importe le niveau de pratique ou d'intérêt pour les activités en pleine nature. De plus, chaque secteur offre une ambiance différente qui satisfait les goûts et les intérêts les plus variés, faisant du parc un endroit de rêve où chaque visiteur peut vivre des moments uniques.

Théâtre d'une occupation humaine plusieurs fois millénaire, le parc témoigne d'un passé chargé d'histoires. Chaque période a laissé sa marque, depuis l'utilisation du territoire par les Premières Nations en passant par l'exploitation forestière et les clubs de chasse et de pêche et, enfin, la période plus récente précédant la création du parc national. Les traces de ces aventures se découvrent au détour d'un chemin, au fond de la forêt ou sur le bord des lacs et des rivières. Les plus importantes sont accessibles aux visiteurs, mises en valeur, et protégées. La diversité des perspectives et des histoires qui sont présentées renforce le caractère unique de ce territoire. Lieu de diffusion et de collaboration, le parc national permet aux Premières Nations de faire perdurer leurs cultures, leurs savoirs et leurs valeurs en lien avec le territoire et de les partager avec les visiteurs. C'est également un lieu d'expression pour le milieu culturel de la Mauricie et pour la présentation des traditions mauriciennes passées et actuelles. Ainsi, le parc fait rayonner la région et permet au visiteur d'en découvrir le patrimoine riche et vivant.

Acteur et partenaire reconnu de la région, tant au niveau du dynamisme touristique que des efforts de conservation, de l'économie et de la culture, le parc national de la Mauricie collabore avec les collectivités, les Premières Nations, les partenaires, les organismes du milieu et le public. Des actions concertées génèrent des retombées positives pour tous et renforcent le rayonnement et l'attractivité de la région.

Le parc national de la Mauricie charme donc par l'authenticité et la beauté de sa nature sauvage, de ses histoires et de ses traditions. Les expériences inspirantes qu'il est possible d'y vivre et les

souvenirs que l'on y crée engendrent un fort sentiment d'attachement et d'enthousiasme, tant auprès des visiteurs que des partenaires, des organismes du milieu, des Premières Nations, des gens qui y travaillent, du grand public et des habitants de la région.

5.0 Stratégies clés

Le plan directeur pour le parc national de la Mauricie comprend quatre stratégies clés. Ces dernières décrivent les grandes approches devant guider la gestion du parc au cours des dix prochaines années afin de concrétiser, à plus long terme, la vision souhaitée. Des objectifs plus précis correspondent à chacune de ces stratégies clés et des cibles y sont associées afin de mesurer les progrès vers l'atteinte de ces objectifs au cours des années à venir. Les orientations énoncées dans la présente section tiennent compte de la capacité et des ressources disponibles pour le parc national de la Mauricie. Certains engagements pourraient néanmoins nécessiter l'octroi éventuel de financement supplémentaire ou reposer sur des ententes de partenariats avec des collaborateurs externes.

STRATÉGIE 1 : PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL ET AGIR POUR RÉTABLIR SON INTÉGRITÉ

Bien que renommé pour la beauté de ses paysages et sa biodiversité, le territoire du parc national de la Mauricie subit encore les effets de l'exploitation intensive du territoire au XIX^e et au XX^e siècle. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts déjà entrepris et de se donner les moyens de répondre aux défis futurs lorsque cela est possible.

Dans le cadre de cette stratégie, Parcs Canada souhaite poursuivre la mise en œuvre des programmes de conservation et restauration des écosystèmes de façon à appuyer la nature dans son long processus de rétablissement. Parcs Canada entend également travailler en collaboration pour mettre en œuvre un plan de rétablissement des espèces en péril qui trouvent, sur le territoire du parc et sur certains territoires protégés adjacents, un espace privilégié où vivre et circuler librement.

Au cours des prochaines années, les pressions environnementales liées aux changements climatiques se multiplieront. Parcs Canada surveillera et évaluera l'incidence des changements afin de prendre des décisions de gestion éclairées. Cette approche visera, lorsque cela est possible, la mise en œuvre de mesures d'adaptation en vue de protéger de façon durable le territoire du parc national.

Qui plus est, la nature ne connaissant pas de frontières, l'équilibre écologique du parc national est intimement lié à la gestion des territoires adjacents. Ainsi, Parcs Canada désire collaborer avec les gestionnaires territoriaux, les intervenants du milieu, les Premières Nations et le public en vue de mieux tenir compte de la connectivité écologique et de mener des activités concertées à l'échelle du paysage.

Enfin, il est important pour Parcs Canada que le public et les visiteurs comprennent la valeur du patrimoine naturel du parc national de la Mauricie et qu'ils appuient les efforts mis en place en afin de maintenir l'équilibre entre la conservation des ressources naturelles et l'offre d'expériences. Il est crucial que les visiteurs adoptent des comportements respectueux de l'environnement, que ce soit sur la route promenade, dans les secteurs plus aménagés du parc ou dans le milieu naturel. Ainsi, les activités proposées devront toujours tenir compte de la valeur

des écosystèmes et favoriser leur protection de façon durable. Parcs Canada entend donc poursuivre ses efforts de mobilisation et de sensibilisation des visiteurs et du grand public envers la conservation grâce à des expériences participatives, à l'interprétation et à des approches de communication. Pour être efficaces, celles-ci seront fondées sur les besoins et les préférences des publics cibles et feront partie intégrante du programme d'expérience de visite et de communications externes.

Objectif 1.1 : Les forêts continuent à se régénérer, les lacs et les milieux humides sont en santé.

Cibles :

- Les indicateurs des écosystèmes forestiers, d'eaux douces et humides restent stables ou s'améliorent d'ici la prochaine évaluation de l'état du parc grâce à la mise en œuvre de projets de conservation, de restauration et de pratiques de gestion adaptées.
- D'ici 2024, une stratégie de gestion des risques liés au feu sera élaborée et mise en œuvre.
- D'ici 2030, le processus de régénération de la forêt est favorisé notamment grâce à la poursuite des programmes de brûlages dirigés.
- D'ici 2030, le régime hydrique de sept lacs est restauré grâce au démantèlement de structures de drave sur les rives.
- D'ici 2030, l'état des populations d'omble de fontaine est rétabli pour trois lacs et leur libre passage est facilité.
- Parcs Canada continue à mettre en œuvre des actions visant à protéger et à maintenir la qualité de l'eau du Lac-à-la-Pêche, réserve d'eau potable de la ville de Shawinigan.

Objectif 1.2 : Les espèces en péril se rétablissent.

Cibles :

- D'ici 2023, un plan d'action pour les espèces en péril est mis en œuvre en collaboration avec le milieu, les Premières Nations et le public.
- D'ici 2025, plus de 50 % des mesures de rétablissement du plan d'action pour les espèces en péril sont réalisées.

Objectif 1.3 : Les pratiques de gestion de Parcs Canada visent à limiter les effets des changements climatiques sur le milieu naturel et les infrastructures du parc national.

Cibles :

- D'ici 2025, une évaluation de la vulnérabilité du parc aux changements climatiques est réalisée et des mesures d'adaptation sont mises en œuvre lorsque cela est possible.
- D'ici 2025, un programme de prévention, de suivi et de contrôle des espèces exotiques envahissantes est mis en œuvre.
- D'ici 2030, Parcs Canada poursuit les démarches amorcées en matière d'écologisation et d'optimisation des opérations et des actifs.
- Sur une base continue, Parcs Canada s'assure que les aménagements et les expériences proposées aux visiteurs sont durables et en adéquation avec les objectifs de conservation du parc national.

Objectif 1.4 : La protection du milieu naturel, à l'échelle du paysage, est maintenue ou améliorée par des approches collaboratives dépassant les frontières du parc national.

Cible :

- Dès 2023, des initiatives de conservation à l'échelle du paysage et favorisant la connectivité écologique sont mises en œuvre, en collaboration avec le milieu, les Premières Nations et le public.

Objectif 1.5 : Le public est sensibilisé et appuie les efforts de conservation de Parcs Canada.

Cibles :

- Dès 2022, des expériences de visite et des approches de communication permettent de sensibiliser et de mobiliser le public et les visiteurs à l'égard de la préservation ou du rétablissement de l'intégrité écologique.
- À partir de 2022, les visiteurs prennent part aux initiatives de conservation grâce à des expériences participatives mises en œuvre par Parcs Canada ou en collaboration avec des partenaires, les Premières Nations ou des organismes du milieu.
- Sur une base continue, Parcs Canada intègre à son programme d'expérience du visiteur des actions de sensibilisation auprès des visiteurs afin qu'ils adoptent un comportement éthique et responsable en pleine nature.
- Le nombre de visiteurs qui estiment avoir acquis des connaissances au sujet du patrimoine naturel affiche une tendance à la hausse lors des prochaines études sur les visiteurs.

STRATÉGIE 2 : PROTÉGER LES TRACES DU PASSÉ ET EN PARTAGER LES HISTOIRES

L'utilisation du territoire du parc national de la Mauricie s'échelonne sur plusieurs millénaires. Son passé est riche et marqué par la grande diversité des populations qui y ont évolué.

Cette stratégie vise à mieux raconter au public le passé du parc et à présenter la diversité des perspectives de ceux qui l'ont façonné. Pour ce faire, Parcs Canada poursuivra, en collaboration, les efforts de recherche sur le passé du parc, que ce soit au niveau archéologique, historique et même ethnologique.

Cette stratégie vise également à clarifier quelles sont les ressources culturelles (qu'elles soient paysagères, archéologiques, bâties, matérielles ou immatérielles) les plus représentatives de l'importance du territoire pour les humains qui l'ont occupé, à partager leur valeur et à les protéger. Par conséquent, Parcs Canada fera une mise à jour des inventaires des ressources culturelles et mettra également en œuvre, en fonction de ses capacités budgétaires, des actions de mise en valeur et de protection des ressources culturelles les plus représentatives de l'importance patrimoniale des lieux.

Enfin, le territoire de forêts, de collines, de lacs et de rivières ainsi que la faune et la flore du parc national ont eu une influence sur les cultures et les traditions des populations qui y ont évolué. Certaines sont encore florissantes de nos jours. Le fait que le parc attire un grand nombre de visiteurs en fait une plateforme potentielle de diffusion. Ainsi, dans le cadre de cette stratégie, Parcs Canada travaillera avec les Premières Nations afin de leur permettre d'honorer et de partager avec les visiteurs leurs traditions culturelles passées et présentes, leurs savoirs et leurs valeurs. De plus, l'Agence tiendra compte, dans la gestion du parc national de la Mauricie, de l'importance du territoire pour les Premières Nations. Parcs Canada collaborera également avec les partenaires du milieu culturel et touristique régional en vue de promouvoir et de présenter au public les cultures et les traditions de la Mauricie.

Objectif 2.1 : Le passé et les histoires du parc sont partagés au public, qui les découvre et en comprend l'importance.

Cibles :

- D'ici 2024, le public a accès à une plus grande variété d'expériences pour explorer et découvrir le passé du parc national ainsi que les différentes perspectives en lien avec celui-ci.
- Annuellement, des expériences ou des événements mettant en valeur la culture et les traditions mauriciennes sont proposés en collaboration avec le milieu culturel et touristique régional.

Objectif 2.2 : Les cultures et les perspectives autochtones sont honorées, communiquées et intégrées à l'expérience de visite en collaboration avec les Premières Nations.

Cibles :

- D'ici 2022, le parc national devient un lieu propice à la transmission des connaissances, des savoirs et des traditions des Premières Nations qui lui sont liées.
- À partir de 2023, des initiatives permettant d'honorer et de mettre en valeur les cultures, les savoirs et les valeurs autochtones sont offertes en collaboration avec les Premières Nations.
- Parcs Canada facilite les possibilités de retombées économiques pour les Premières Nations, telles que celles liées au tourisme autochtone.

Objectif 2.3 : Les ressources culturelles véhiculant le mieux l'importance patrimoniale du territoire, qu'elles soient bâties, paysagères, archéologiques, matérielles ou immatérielles, sont connues, évaluées et protégées.

Cibles :

- D'ici 2023, l'inventaire et l'évaluation des ressources culturelles du parc national sont actualisés en fonction des nouvelles données disponibles.
- Les ressources culturelles véhiculant le mieux l'importance patrimoniale du territoire sont protégées de façon continue selon les ressources disponibles, et leur valeur est partagée avec le public et les visiteurs.

STRATÉGIE 3 : UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES EN TOUTE SAISON, DANS UN CADRE NATUREL ET CULTUREL UNIQUE

De par sa situation géographique, le parc national de la Mauricie représente une porte d'accès idéale et rapide vers une nature profonde aux paysages époustouflants. Il offre au public une multitude d'occasions de découverte ou de dépassement. L'importante gamme d'infrastructures d'accueil permet d'accommoder le visiteur, peu importe ses capacités et l'activité qu'il désire pratiquer. Quelle que soit la durée de séjour en pleine nature, celle-ci procure à chacun un bien-être à la fois physique et mental, voire spirituel.

L'approche proposée ci-dessous entend encore mieux répondre aux besoins variés des visiteurs du parc national, que ce soit pour retenir les clientèles traditionnelles du parc national ou pour attirer de nouvelles clientèles cibles comme les familles, les jeunes et les communautés culturelles. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les infrastructures existantes du parc. Parcs Canada s'assurera de maintenir en bon état les installations nécessaires à l'opération du parc national, et, le cas échéant, d'améliorer celles qui ne répondent pas adéquatement aux nécessités opérationnelles, aux besoins des visiteurs ou aux objectifs en matière d'écologisation et de

durabilité du parc. Advenant l'émergence de nouveaux besoins de la part des visiteurs, ou pour répondre à de futurs enjeux opérationnels, de nouvelles infrastructures pourraient être ajoutées. Cela se fera dans la mesure des capacités budgétaires de Parcs Canada, en respect de la préservation de l'environnement et avec une prédilection pour des choix favorisant l'efficacité énergétique, l'écologisation et la durabilité.

Cette stratégie vise en premier lieu à bonifier et à diversifier, de façon innovante, l'offre d'expériences. L'approche proposée se fera en fonction des besoins des clientèles cibles actuelles et futures et pourra toucher les domaines de l'interprétation, du plein air et de l'offre de séjour, ainsi que les activités culturelles. L'ajout d'offres complémentaires aux activités principales du parc, visant en particulier les plus jeunes, favorisera l'attraction et la rétention des familles. L'offre d'expériences sera structurée et mieux promue selon les types et les niveaux d'expériences, mais également selon les différentes ambiances qu'il est possible de vivre dans le parc.

Un positionnement clair du parc national devra être développé pour lui permettre de se démarquer d'offres similaires. Ce positionnement misera sur les atouts naturels du territoire et sur l'offre d'expériences renouvelée et bonifiée. Parcs Canada aura besoin de la collaboration et de la participation des partenaires, des organismes du milieu et des Premières Nations afin de compléter et d'élargir la gamme de possibilités offertes aux visiteurs. Cette approche collaborative se fera en compatibilité avec la capacité et le mandat de Parcs Canada.

De plus, cette stratégie vise à favoriser une meilleure répartition géographique et saisonnière des activités offertes. Sa mise en œuvre permettra de mieux gérer l'utilisation du territoire par les visiteurs en période estivale en proposant et en promouvant des activités les encourageant à se rendre dans des secteurs jusque-là moins fréquentés, mais tout aussi intéressants. Cela permettra de diminuer la pression dans les endroits les plus fréquentés et rehaussera la qualité de l'expérience client, le sentiment de connexion à la nature et la conservation du patrimoine naturel et culturel. À l'automne et à l'hiver, la fréquentation du parc est inférieure à son potentiel. L'offre d'activités sera bonifiée, optimisée et mieux promue de façon à attirer plus de visiteurs durant ces saisons.

Cette stratégie visera à développer et à mieux promouvoir les possibilités d'accéder au parc et de s'y déplacer sans véhicule personnel, mais aussi à renforcer les occasions de découverte en transport actif (à pied, à vélo, à ski, voire en canot). En effet, le parc est déjà considéré comme un attrait pour ce type d'activités. Son emplacement à proximité de plusieurs routes touristiques (route verte, sentier national, corridor canotable de la rivière Saint-Maurice) favoriserait son intégration aux réseaux existants. En outre, il ne serait pas nécessaire de procéder à des aménagements d'envergure étant donné les travaux récents apportés à la route promenade et au réseau de sentiers établis en fonction des besoins des usagers. Parcs Canada travaillerait donc à structurer l'offre d'activités pour mieux accueillir les visiteurs se déplaçant en mode actif. La collaboration de partenaires potentiels sera nécessaire afin de mettre en place des possibilités de transport en commun depuis les centres urbains environnants, mais aussi à l'intérieur du parc.

Enfin, en raison de la beauté des paysages qu'elle traverse, de la qualité de son revêtement et de son tracé sinueux, la route promenade représente, en soi, un attrait pour les visiteurs en véhicules motorisés. Cela peut parfois causer des problèmes au niveau de la faune, notamment dans le cas de collisions avec des animaux, des nuisances sonores, voire des accidents liés à une trop grande vitesse. Parcs Canada travaillera donc à sensibiliser les différents usagers de la route et mettra en

place des mesures permettant de favoriser une utilisation et un partage sécuritaires de cette infrastructure et en cohérence avec la vision et le mandat de Parcs Canada.

Objectif 3.1 : L'offre d'expériences est bonifiée et diversifiée en collaboration avec les partenaires, les organismes du milieu et les Premières Nations. Celle-ci correspond mieux aux attentes des visiteurs et des clientèles cibles.

Cibles :

- D'ici 2022, le programme de mise en valeur est renouvelé pour mieux répondre aux besoins des clientèles actuelles et des clientèles cibles.
- À partir de 2023, l'offre d'expériences est bonifiée pour procurer aux visiteurs un plus grand nombre de possibilités de profiter du parc national.
- D'ici 2024, les possibilités offertes grâce à l'utilisation des nouvelles technologies font partie intégrante de l'offre d'expérience de visite.

Objectif 3.2 : Le parc national développe et communique un positionnement en lien avec la nature, la culture et les activités de plein air.

Cibles :

- D'ici 2022, l'offre d'expériences du parc est structurée selon les niveaux de pratique et d'âge, de même que selon les types d'intérêt des clientèles cibles et traditionnelles du parc national.
- D'ici 2023, des secteurs et des activités représentatifs d'ambiances et d'expériences à vivre dans le parc sont identifiés et communiqués par Parcs Canada.
- D'ici 2024, Parcs Canada élabore et met en œuvre une approche visant à promouvoir un positionnement renforcé pour le parc national de la Mauricie.

Objectif 3.3 : Les infrastructures prioritaires sont de qualité, adaptées aux besoins des visiteurs et maintenues en bon état.

Cibles :

- D'ici 2022, Parcs Canada élabore un plan stratégique de gestion des biens qui comprendra une évaluation et une priorisation de l'offre de services et des infrastructures connexes en fonction des besoins des visiteurs ainsi que des exigences opérationnelles et de sécurité.
- Dès 2023, l'état des infrastructures prioritaires liées à l'offre de service se maintient ou est amélioré.

Objectif 3.4 : Les occasions de découverte sans véhicule personnel et de transport actifs sont bonifiées et mieux promues.

- D'ici 2021, Parcs Canada explore avec les intervenants, les organismes du milieu et les partenaires la possibilité de mettre en place des options de transports en commun pour permettre aux visiteurs d'accéder au parc et d'y circuler.
- D'ici 2023, les occasions de découverte du parc en transport actif sont bonifiées, mieux structurées et promues.
- D'ici 2023, un programme de sensibilisation pour une utilisation sécuritaire et respectueuse de la route promenade est mis en œuvre et se traduit par une tendance à la baisse du nombre d'incidents.
- Les besoins et les attentes des visiteurs non motorisés sont continuellement pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de l'offre de service.

Objectif 3.5 : La fréquentation continue d'augmenter parallèlement au maintien d'un équilibre entre la préservation de la nature et la qualité de l'expérience de visite.

Cibles :

- D'ici 2022, des outils de mesure de la fréquentation sont mis en œuvre à différents endroits dans le parc et permettent de mieux évaluer et d'adapter l'offre de service requise pour chaque secteur.
- D'ici 2023, la fréquentation augmente de 10 % l'automne et l'hiver par rapport à l'année de référence 2018-2019 (28 800 visiteurs d'octobre à mars).
- D'ici 2024, la fréquentation du parc en période estivale est mieux répartie géographiquement grâce à la mise en œuvre d'expériences et à la promotion d'attrait situés dans des secteurs moins connus et moins achalandés du parc national.

STRATÉGIE 4 : UN PARC NATIONAL ACCESSIBLE ET BIEN INTÉGRÉ AU MILIEU RÉGIONAL

Le parc national est une aire protégée, mais aussi un attrait touristique majeur au cœur de la Mauricie. Le lieu géré par Parcs Canada et les territoires adjacents sont interdépendants et s'influencent mutuellement, notamment au niveau écologique, récréotouristique et économique. Le parc contribue à la prospérité et à la viabilité de la région, mais il a aussi besoin de l'appui et de l'engagement du milieu pour mener à bien sa mission et demeurer pertinent auprès des Canadiens.

Cette stratégie vise à renforcer l'intégration du parc au niveau du développement régional, du tourisme régional, de la conservation et de l'aménagement du territoire. Parcs Canada désire poursuivre ses efforts de concertation avec les acteurs territoriaux, le milieu touristique et les Premières Nations, afin de créer plus d'occasions de collaboration et de générer des bénéfices mutuels en termes de conservation, d'offre d'activité, de rayonnement et de promotion.

La stratégie vise également à renforcer le sentiment d'attachement envers le parc et son mandat de la part des visiteurs, des organismes du milieu, et de la collectivité. Ainsi, Parcs Canada facilitera et encouragera la participation du public et des organismes du milieu en consolidant l'offre de bénévolat. En effet, celle-ci est indispensable à l'opération et aux expériences offertes dans le parc et permet de tisser des liens étroits avec la collectivité locale et régionale. Également, le parc national renforcera sa présence sur une diversité de médias traditionnels et numériques, ce qui favorisera son rayonnement, y compris auprès des membres du public qui ne peuvent s'y rendre en personne.

Enfin, Parcs Canada poursuivra ses efforts afin de rendre le parc plus accessible et inclusif en vue de permettre à une plus grande diversité de visiteurs de le découvrir et de l'apprécier, sans égard à l'habileté, à la culture, au statut social, à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle et à l'âge.

Objectif 4.1 : Parcs Canada œuvre en concertation et en complémentarité avec le milieu.

Cibles :

- D'ici à 2022, le parc national collabore avec les partenaires touristiques locaux et régionaux en vue de mettre en œuvre des forfaits avantageux pour toutes les parties.
- Parcs Canada poursuit son approche de concertation en tenant des rencontres sur une base régulière avec les représentants du milieu.

- Sur une base continue, Parcs Canada et les organismes touristiques travaillent en concertation pour promouvoir la destination et le parc national de la Mauricie.

Objectif 4.2 : Les liens avec le public sont renforcés en vue de favoriser un sentiment d'attachement et d'agrandir la communauté d'ambassadeurs du parc national de la Mauricie.

Cibles :

- D'ici 2024, l'offre de possibilités de bénévolat est consolidée et répond mieux aux besoins de gestion du parc national tout en assurant une expérience positive et enrichissante aux bénévoles.
- Le parc national collabore annuellement avec les établissements d'enseignement régionaux afin de créer des initiatives qui favorisent l'attachement des jeunes de la région.
- Le parc utilise pleinement les plateformes numériques et traditionnelles de façon continue en vue de favoriser son rayonnement et de renforcer l'attachement du public.

Objectif 4.3 : Parcs Canada collabore avec les entreprises locales afin d'élargir et de diversifier l'expérience ainsi que les services-offerts aux visiteurs à l'intérieur et en périphérie du parc.

Cible :

- D'ici 2022, un programme de délivrance de permis d'exploitation qui crée un environnement commercial équitable, établit des normes pour l'expérience du visiteur et la sécurité publique, et favorise l'adoption de pratiques durables est mis en œuvre.

Objectif 4.4 : Le parc national devient plus accessible et inclusif pour permettre à une plus grande diversité de visiteurs de le découvrir et de l'apprécier.

Cibles :

- À partir de 2022, des activités d'initiation à la pratique des activités de plein air sont offertes en vue de faire découvrir et apprécier l'expérience nature au public néophyte.
- D'ici 2023, lorsque cela est possible, des installations sont dégenrées afin de les rendre plus accueillantes pour tous.
- D'ici 2023, des activités complémentaires aux activités traditionnelles du parc national sont élaborées pour accroître le pouvoir d'attraction du parc auprès du public familial.
- À partir de 2023, en consultation avec des organismes spécialisés, un certain nombre d'expériences et d'installations sont rendues accessibles et promues auprès des personnes vivant en situation de handicap physique, sensoriel ou cognitif.
- D'ici 2024, la gamme tarifaire des activités offertes dans le parc permet à tous d'avoir accès à des possibilités d'expériences correspondant à leur capacité financière.

7.0 Zonage

Le système de zonage des parcs nationaux de l'Agence Parcs Canada est une méthode intégrée de classification des terres et des eaux dans un parc national. Il permet de désigner des endroits où des activités particulières peuvent être réalisées sur terre et sur l'eau, en fonction de la capacité à les appuyer. Le système de zonage se divise en cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

L'ensemble de ces catégories s'appliquent sur le territoire du parc national de la Mauricie.

Dans le cadre de la présente ébauche de plan directeur, des modifications sont proposées au zonage en vigueur afin de refléter les orientations stratégiques de gestion prévues pour le parc national de la Mauricie. Celles-ci sont décrites en encadré dans chacune des zones correspondantes décrites ci-dessous :

- Zone I : Préservation spéciale (6,7 %)

Cette zone correspond à des aires écologiques ou à des éléments exceptionnels du milieu qui méritent d'être préservés parce qu'ils abritent des espèces ou des composantes uniques, menacées ou en voie de disparition, ou les meilleurs exemples d'un élément naturel ou culturel. L'utilisation et l'accès en sont rigoureusement contrôlés, voire interdits. Aucun véhicule motorisé ni installation n'y est permis. Des modalités de gestion sont mises en place pour les sites situés à proximité des aires diurnes et aménagées existantes.

Au parc national de la Mauricie, quinze aires ont été retenues comme zones de préservation spéciale :

- Réparties sur le territoire du parc, huit de ces aires abritent des espèces ou des communautés végétales rares ou uniques dans le parc et au Québec, et suscitent un intérêt scientifique.
- Le pourtour du lac Anticagamac, une aire représentative du milieu lacustre et terrestre, a été retenu pour sa grande richesse faunique et floristique. Cette zone constitue une zone de transition riche et complexe, menacée par les interventions humaines sur le système hydrographique de la rivière Matawin.
- La paroi qui abrite les peintures rupestres situées au sud du lac Wapizagonke, vestiges rares de la culture matérielle autochtone au Québec, a été désignée zone I.

Modifications proposées

Ces modifications ont pour but de rehausser le niveau de protection des secteurs décrits ci-bas démontrant un haut niveau d'importance écologique :

- Plusieurs habitats essentiels d'espèces en péril découverts à la suite de nombreuses observations ces dernières années. Deux principaux secteurs seront ainsi désignés : d'une part, le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc en bordure du lac Wapizagonke et des cours d'eau attenants à ce lac; d'autre part, le secteur situé en périphérie du sentier multiusage n° 3 près du Lac à la Pêche. D'autres secteurs de plus faibles dimensions y sont également inclus, soit le secteur reliant les lacs Dauphinais et des Cinq ainsi que la frontière du parc national de la Mauricie situé au Nord-Ouest en bordure de la rivière Mattawin.

- Plus de 51 îles abritant des écosystèmes fragiles importants pour la préservation des populations de sauvagine, dont le plongeon huard et des espèces floristiques rares. Plusieurs de ces îles abritent également des sites archéologiques avérés ou potentiels associés aux communautés autochtones. Les îles seront entourées de zones tampons de cinquante mètres tel qu'il est recommandé par le Service canadien de la faune et en conformité avec les bonnes pratiques de gestion entourant la présence d'oiseaux migrateurs (Environnement Canada, 2014; Parks Canada, 2018).
- L'ensemble des sites de nidification du plongeon huard. Ces derniers seront également entourés d'une zone tampon de cinquante mètres tel qu'il est recommandé par le Service canadien de la faune et en conformité avec les bonnes pratiques de gestion entourant la présence d'oiseaux migrateurs (Environnement Canada, 2014; Parcs Canada, 2018).
- Le bassin versant des lacs Français et Bérubé. Le but est de protéger l'unique population d'omble chevalier présente dans le parc national de la Mauricie. La protection de cette population d'omble chevalier dépend grandement de la préservation de la qualité de l'eau et, par conséquent, de la préservation des cours d'eau de l'ensemble du bassin versant. La désignation de zone de préservation spéciale de cette portion du territoire permettra également de protéger certaines populations de plantes considérées rares dans le parc ou dans la province de Québec.
- Le secteur de la Baie verte, territoire riche en éléments fauniques et floristiques rares, mais également représentatifs du territoire. Ce secteur bénéficie déjà d'un statut de protection particulier en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les parcs* où la circulation en embarcation est interdite. Une zone tampon de dix mètres sur le pourtour de la baie sera également préservée pour s'assurer de protéger la bande riveraine et les milieux humides de cette baie selon les recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.
- L'ensemble des localisations des espèces de plantes considérées comme étant menacées ou vulnérables sur le territoire du parc telles qu'elles sont désignées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec ainsi que celles figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril du Canada*. Une zone tampon de 30 mètres autour de chacune des localisations sera appliquée pour s'assurer de préserver l'habitat tel qu'il est indiqué dans les recommandations du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada.

- Zone II : Milieu sauvage (90,8 %)

Cette zone correspond à une vaste aire qui représente bien les composantes naturelles et le vaste territoire occupé par les espèces focales du parc et qui est conservée à l'état sauvage afin d'offrir aux visiteurs des possibilités de profiter de la quiétude et de l'isolement. Seules quelques activités ne nécessitant que certaines installations rudimentaires sont autorisées. L'accès à ces zones au moyen de véhicules motorisés est interdit. Dans le parc de la Mauricie, cette zone couvre la plus importante superficie. La zone II est composée des secteurs qui illustrent bien la région naturelle précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs et qui présentent des possibilités d'activités de plein air compatibles avec les objectifs de préservation énoncés pour cette zone.

- Zone III : Milieu naturel (1,5 %)

Tout en conservant une ambiance naturelle, cette zone supporte, avec un minimum d'altérations, l'organisation de certaines activités de plein air et la mise en place d'installations connexes. Dans le contexte de la gestion du parc, seuls les moyens de transport non motorisés y sont permis. La zone III est constituée essentiellement du lac Wapizagonke (partie située au sud de la route promenade) et du lac Édouard, en raison de leur accessibilité, du niveau accru d'utilisation et de la nature des activités qui y sont permises. La zone III couvre également le réseau de sentiers à usages multiples qui relie le lac Édouard, le gîte Wabenaki et le sud du lac à la Pêche au terrain de camping de la Rivière-à-la-Pêche. Ce territoire a été désigné zone III en raison des aménagements plus nombreux qu'exige un tel réseau.

Modification proposée

Le but de cette modification est de procéder à certains ajustements mineurs pour refléter l'usage de certains secteurs :

Les secteurs décrits ci-dessous seront ajoutés à la zone 3 :

- l'emprise des lignes de transport d'électricité et autres infrastructures reliées aux services publics traversants sur le territoire du parc national de la Mauricie. Une bande de trois mètres de part et d'autre des lignes de hautes tensions et en périphérie des infrastructures de service sont touchées par ce changement.

- Zone IV : Loisir de plein air (1 %)

La zone IV constitue une aire restreinte où est concentrée une vaste gamme d'activités éducatives et de plein air et où se trouvent les installations nécessaires à leur pratique. À l'intérieur de cette zone, les activités et les équipements sont plus nombreux, mais ils demeurent compatibles avec le cadre naturel du milieu. Les véhicules motorisés y sont permis. Au parc de la Mauricie, les zones de loisirs de plein air coïncident avec le corridor de la route promenade et les principaux pôles d'aménagement intensif que sont les deux centres d'accueil de Saint-Jean-des-Piles et de Saint-Mathieu, les terrains de pique-nique du Lac-Bouchard, du Lac-Édouard, de Wapizagonke, de Shewenegan et de l'Esquer, ainsi que les terrains de camping de la Rivière-à-la-Pêche, de Wapizagonke et de Mistaganche.

Modification proposée :

Le but de cette modification est de procéder à des ajustements mineurs pour refléter l'usage de certains secteurs :

Les secteurs décrits ci-dessous seront inclus dans la zone 4 :

- l'emprise de la route promenade. Une bande de 20 mètres de part et d'autre de la route est touchée par ce changement;
- les aires diurnes et de camping du secteur du pique-nique Shewenegan et Rivière-à-la-Pêche qui avaient été omises dans le zonage du précédent plan directeur;
- le stationnement et le garage situés à l'entrée Saint-Gérard qui avaient été omis dans le zonage précédent du plan directeur.

- Zone V : Services du parc (<0,01 %)

La zone V constitue une aire restreinte qui permet l'exécution des fonctions administratives ou techniques du parc. À l'intérieur de cette zone, la conception et l'exploitation des installations et des bâtiments tiennent compte du cadre naturel du milieu. Les véhicules motorisés y sont permis. Au parc de la Mauricie, la zone de service est le garage opérationnel de Rivière-à-la-Pêche, une aire d'entreposage de machinerie et d'approvisionnement en carburant pour les opérations de ce secteur.

Modification proposée :

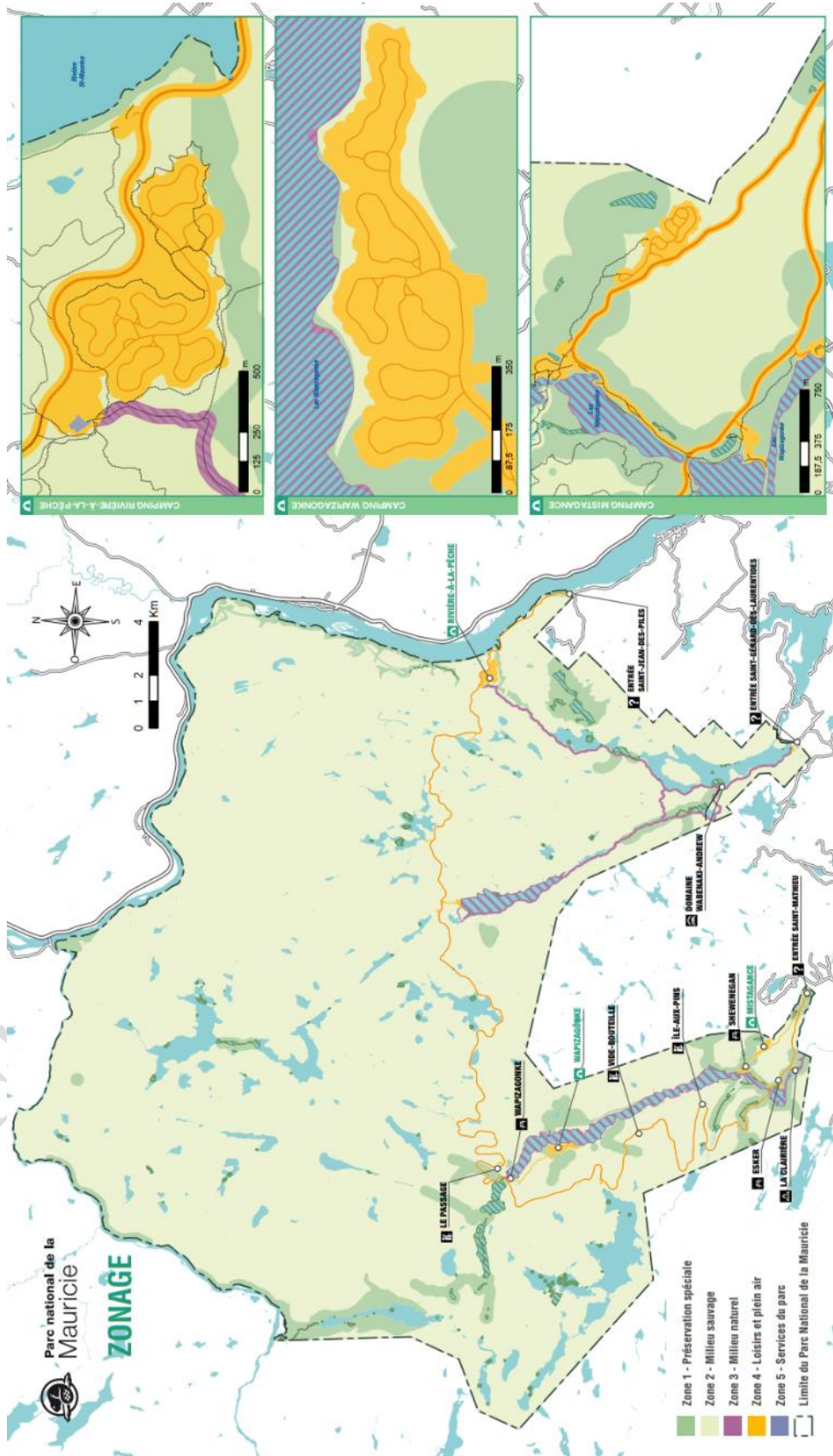
Le but de cette modification est de procéder à des ajustements mineurs pour refléter l'usage de certains secteurs :

L'infrastructure de service suivante est ajoutée à la zone 5 :

- Garage de Rivière-à-la-Pêche

Ébauche pour consultation

Carte 3 : Zonage du parc national de la Mauricie



8.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada est responsable d'évaluer et d'atténuer les répercussions de ses mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources culturelles. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, préparée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, exige la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour tous les plans et toutes les politiques qui sont considérés comme ayant une incidence environnementale positive ou négative et qui sont soumis au Cabinet ou à un ministre pour approbation.

Une évaluation environnementale stratégique a été entreprise pour ce plan directeur, et l'orientation qui s'y trouve en matière de gestion a été ajustée en fonction des conclusions tirées. La partie qui suit présente un sommaire de l'évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur du parc national de la Mauricie a tenu compte des effets potentiels du changement climatique, des activités locales et régionales autour du parc, de l'augmentation prévue de la fréquentation et des propositions contenues dans le plan directeur. L'évaluation environnementale stratégique a évalué les impacts potentiels sur différents aspects de l'écosystème, notamment le paysage forestier, la situation des populations de salmonidés, le régime hydrique et les espèces en péril.

L'état passable des écosystèmes est largement attribuable à l'exploitation forestière qui a eu cours avant la création du parc entre 1830 et 1970. Ainsi, les activités forestières (coupe, suppression des feux) ont profondément marqué l'ensemble du territoire en modifiant la composition, la structure et les processus naturels de l'écosystème forestier. Le paysage forestier pourrait subir des effets additionnels à long terme en raison des changements climatiques et de conséquences secondaires telles que la colonisation des espèces envahissantes, l'intensification des feux de forêt incontrôlés et des épidémies. Cependant, afin d'inverser la tendance actuelle et améliorer certains aspects de l'intégrité écologique, des efforts soutenus de restauration ont été entrepris, notamment depuis 1990 par l'entremise d'un programme de brûlages dirigés en favorisant certaines espèces. Ce programme est toujours en cours et sera poursuivi durant les prochaines années.

La situation des populations de salmonidés historiquement perturbée par l'introduction de nombreuses espèces de poissons exotiques par les clubs de chasse et pêche (entre 1883 et 1970) pourrait subir des effets additionnels principalement en raison des activités et des aménagements à l'extérieur du parc. Étant donné que le bassin versant va au-delà des limites du parc, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou d'omble de fontaine de souche non indigène reste toujours possible. La connectivité écologique doit être considérée et des activités concertées à l'échelle du paysage doivent être menées afin que les espèces de salmonidés non indigènesensemencées dans de nombreux lacs des bassins versants n'entrent pas en interaction avec les populations génétiquement uniques vivant en allopatrie dans certains lacs du parc.

Les écosystèmes aquatiques et les milieux humides ont également été fortement affectés par l'exploitation forestière et la drave à partir du milieu du 19^e siècle. Les lacs et les cours d'eau ont été aménagés pour faciliter le flottage du bois. De nombreux barrages érigés à l'exutoire des lacs altèrent leur régime hydrique, modifiant ainsi les milieux humides et riverains. Afin d'inverser la tendance actuelle et d'améliorer certains aspects de l'intégrité écologique, des efforts soutenus de restauration ont été entrepris, notamment depuis 2004 par l'entremise du projet « Du Billot au Canot », un ambitieux projet de restauration d'une dizaine de lacs. Plusieurs actions ont été effectuées dans le cadre de ce projet : la démolition de vieux barrages, l'enlèvement de milliers de billes de bois accumulées au fond des lacs et le long de la zone littorale et la reconstitution de populations allopatriques d'ombles de fontaine génétiquement uniques. La suite de ce projet est toujours en cours et il est prévu de le poursuivre dans les prochaines années.

Le futur « Plan d'action multi-espèces » du parc national de la Mauricie définira l'orientation des mesures prises par le parc pour rétablir les espèces en péril dans le parc. L'évaluation environnementale stratégique présente également des recommandations pour atténuer les effets de l'augmentation de la fréquentation, des activités du parc et les aménagements à l'extérieur du parc. Un nouvel outil de gestion du territoire ou la mise en place de mesures de protection supplémentaires répondant aux exigences actuelles des espèces éviterait de contribuer à des effets cumulatifs non désirés. De plus, les activités à l'extérieur du parc et les décisions des gestionnaires des territoires adjacents ont le plus grand impact pour les espèces ayant un territoire allant au-delà du parc, car la chasse, le piégeage, le braconnage ainsi que la modification des écosystèmes en périphérie du parc affectent ces espèces.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public seront consultés sur l'ébauche du plan directeur, y compris sur un résumé de l'évaluation environnementale stratégique provisoire. La rétroaction sera prise en compte et intégrée à l'évaluation environnementale stratégique et au plan directeur, le cas échéant.

L'EES a été menée conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes (2010) et a facilité l'évaluation de la contribution du plan directeur à la Stratégie fédérale de développement durable. Les projets individuels entrepris pour mettre en œuvre les objectifs du plan directeur sur le site seront évalués afin de déterminer si une évaluation des impacts est requise en vertu de la Loi sur l'évaluation des impacts ou des textes législatifs subséquents. Le plan directeur appuie les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, soit « Rapprocher les Canadiens de la nature », « Populations d'espèces sauvages en santé » et « Terres et forêts gérées de façon durable ».

On s'attend à de nombreux effets environnementaux positifs et aucun effet environnemental négatif important n'est prévu à la suite de la mise en œuvre du plan directeur du parc national de la Mauricie.